

AMAP LABEL ET LA BLETTE ASSEMBLEE GENERALE DU 24 février 2011

Lieu: Maison de l'écologie

Présents:

- 21 membres de l'Amap - Nombre de pouvoirs : 9
- le producteur Ludovic LHOSPITAL et Mayi LABORDE
- un membre de la Maison de l'Ecologie, Magali

Président de séance : Charlotte LASNIER

Secrétaires de séance : Alain DAVID/ Bernard DANDALET

ORDRE DU JOUR :

- Emargement de la liste des présents et vérification des mandats,
- Désignation du président de séance et du secrétaire
- Rapport financier 2010 présenté par le trésorier
- Projets 2011 : contrats / animations
- Vote des cotisations 2011
- Renouvellement des membres du conseil d'administration
- Questions diverses

Rapport financier : Yolande / Laetitia

Le compte présente un solde de 265 €

Rappel : à quoi servent nos cotisations ?

- aux organismes fédérant les Amap, Alliance Rhône Alpes et Alliance Rhône (qui font un travail important concernant la promotion des circuits courts et de l'agriculture respectueuse de l'environnement et des hommes, que ce soit au niveau local ou au niveau national).
- à de menues dépenses de secrétariat (quelques timbres et tirages)
- à payer quelques dépenses festives : vin chaud de cet hiver, pot de l'AG
- à payer notre contribution la Maison de l'Ecologie pour l'occupation du lieu.

Révision de la cotisation en vue d'une augmentation de notre participation au fonctionnement de la Maison de l'Ecologie.

Jusqu'alors l'AMAP participait en payant une cotisation de 30 € et en donnant une somme fixée unilatéralement en fonction de ce qui restait sur notre compte.

Il a été conjointement décidé de contractualiser notre occupation des lieux comme définis dans le règlement de la Maison de l'Ecologie il y a un an et demi, le montant soit 10 € par jour d'occupation. Cette somme reste modeste au regard des coûts de fonctionnement, d'entretien et de revalorisation du local (rappelons que les notes de gaz s'élèvent à 600 € mensuels l'hiver).

Pour ce qui concerne l'AMAP en comptant les distributions, les réunions de CA et l'AG, cela donne une participation annuelle globale de 600 €.

La ME propose de diminuer de moitié cette somme si l'AMAP s'engage de façon plus active dans le fonctionnement du lieu (participation à de petits chantiers de rénovation, organisation de soirées débat, animations, ...).

L'AG admet qu'il n'est pas possible de s'engager formellement à une participation individuelle sur la base du volontariat. De plus, cela ne peut pas venir en concurrence avec des projets que nous engageons. .

Quelques uns estiment que les contributions financières sont importantes à prendre en compte dans leur intégralité pour assurer la pérennité d'un lieu comme celui-ci, dans la mesure où l'association concernée peut l'assumer. Cela ne nous exonère aucunement d'une participation humaine plus conséquente, comme la mobilisation volontaire de quelques-uns sur de petits chantiers (débaras, peinture,...) et l'organisation d'une soirée info/débat sur un thème qui nous concerne.

Décisions soumises au vote :

1/ **Augmentation de la cotisation de 15 à 20 €** afin de régler les 600 € annuels à la ME.

Pour : 26

Contre : 2

Abstentions : 2

2/ **Faire circuler systématiquement les propositions de participation au fonctionnement et à l'entretien du lieu :**

L'assemblée est unanimement pour.

Renouvellement des contrats :

Au regard des difficultés que nous avons eues à gérer le renouvellement des contrats ainsi que les incidents (confusion report et annulation de panier) lors des distributions durant les semaines de vacances des amapiens, il a été décidé par le CA de simplifier et les régles :

- **Un contrat unique légume/fruits/œufs est proposé.** Les diverses combinaisons possibles (grand, petit panier, avec ou sans fruits ou œufs ...) offriront le choix parmi 18 formules figurant sur le contrat. La formule choisie sera entourée.

- Afin de modérer les prélèvements bancaires des amapiens et accéder à une demande des producteurs, **le règlement se fera en 6 chèques prélevés mensuellement.**

- **Les contrats seront renouvelés, signés et remis aux producteurs lors des distributions, pendant les trois semaines précédant l'échéance du contrat en cours** (mercredis 16, 23 et 30 mars).

- **Le contrat ne pourra être validé et transmis pour signature aux producteurs que si les sommes dues sont réglées :**

- le chèque de cotisation de 20 € à l'ordre de Label et la Blette

- les 6 chèques de règlement des paniers à l'ordre de Mayi LABORDE

Prévoir donc 7 chèques.

Aucune livraison de panier ne pourra se faire si le contrat n'est pas validé.

- **Concernant les vacances, deux reports de paniers seront possibles, s'ils sont anticipés.**

Distribution : Arnaud

Les plannings se remplissent très bien et vite avec participation de beaucoup d'adhérents

L'épicerie Solidaire du 1er passe chaque semaine chercher les paniers qui restent.

Ludovic remercie tous les adhérents ayant participé aux distributions pour leur efficacité et leur bon esprit. Chaque distribution s'est toujours bien déroulée.

A signaler que la ME demande à ce qu'une attention particulière soit portée au nettoyage du lieu et à la fermeture de la porte arrière lorsqu'on quitte la ME.

Animations : Mireille/Chrystel/Nicolas

2010

- L'habitude a été prise d'organiser les distributions sur la pelouse de la place Bellevue lorsqu'il fait beau. Cela nous a permis d'entrer en relation avec des personnes du quartier dont certaines ont choisi d'adhérer.

- Un pique-nique a été organisé sur l'exploitation de Mayi et Ludo.

- Une journée désherbage collectif a également été programmée, mais tardivement, bien après

que Ludo et Mayi nous aient alertés sur un besoin de désherbage de carottes.

- Des adhérents sont allés spontanément désherber. A noter que plusieurs amapiens se sont rendus au pied levé sur l'exploitation pour désherber ou récolter des légumes, seuls ou à quelques uns, parfois en campant sur place et en terminant la journée par une baignade dans la rivière. Ludo précise que cette formule leur convient, mais demande de les prévenir avant de débarquer tout de même.

- Une soirée vin chaud a permis aux adhérents de passer une soirée sympa et d'échanger entre anciens et nouveaux adhérents.

- Un CA d'Alliance a eu lieu, sur notre invitation, à la ME.

2011

- Organisation d'une soirée en lien avec la ME et les autres AMAP du quartier ou il sera proposé à Alliance de présenter sa démarche et le fruit de son travail au niveau local et national.

- renouvellement de la soirée vin chaud.

- renouvellement du pique-nique avec après-midi désherbage à la belle saison.

- Concernant le site de notre association il semble qu'il soit peu consulté par les adhérents (le sondage fait à chaud sur les personnes présentes à cette AG le confirme). Il n'est donc pas très utile d'y enregistrer le contenu du panier hebdomadaire. On y fera figurer le contenu d'un panier type une fois par mois. Lors de l'adhésion on informera les membres de la possibilité qu'ils ont d'intervenir sur le blog afin, par exemple, d'y faire figurer des recettes. A ce titre un code d'accès sera remis à chaque adhérent.

Il est noté que le rôle du site est essentiel pour informer les gens non adhérents mais intéressés et recherchant des infos sur l'AMAP.

Infos sur l'exploitation : Ludo

- L'exploitation est entièrement labellisée « BIO » sauf pour les fruits rouges pour lesquels la période probatoire n'est pas encore atteinte.

Ludo et Mayi fournissent actuellement trois AMAP et font quelques marchés.

Renouvellement du CA:

Sur les 13 membres actuels du CA :

- 8 se représentent : Mireille BARBIER, Nadia BOUDJEMAI, Alain DAVID, Arnaud GUIROUX, François LEPAPE-HELLY, Delphine MOUSNIER, Nicolas PIGEON et Jérôme RICHARD

- 5 souhaitent quitter le CA : Bernard DANDALET, Yolande RAVAUD, Laetitia BELLAGAMBA, Chrystel CANONE et Brigitte TAUREAU-CHENO

- 5 nouvelles personnes se proposent d'y entrer : Catherine JOURNOT, Marie-Hélène ROINAT, Catherine JAFFRE , Sophie ZELE , Marie-Claire BASSY

Un vote unanime valide les renouvellements et les nouvelles candidatures.

Le nouveau CA se réunira le mercredi 16 Mars pour désigner les membres du nouveau bureau et des commissions et revoir le règlement intérieur.

Un grand merci est adressé à ceux qui quittent le bureau, Bernard, Christelle, Laetitia, Brigitte, et en particulier Yolande qui ont fournis un travail important et dont l'investissement, l'efficacité et le sens de l'organisation ont permis à l'AMAP de décoller dans de bonnes conditions.

La séance est levée à 22h